

# AGRÉMENT DE PIÉGEAGE

## <u>Lieu</u>

FEDERATION DES CHASSEURS 12 rue du Château Chenonville 28360 LA BOURDINIERE ST LOUP

Durée: sur 2 jours consécutifs de 8 h 30 à 17 h 30

## Les cours se déroulent en 4 parties :

- 1°) la biologie animale des espèces classées nuisibles
- 2°) la législation
- 3°) contrôle de vos connaissances acquises
- 4°) la manipulation des pièges

## Pour le midi:

Un plateau repas est prévu

• <u>Coût à régler</u>: **28 euros** pour les deux plateaux.

# Control of the contro

## A apporter:

Une pièce d'identité valide (obligatoire), stylo, bloc-notes, une tenue de ville pour l'enseignement théorique et une tenue de terrain pour l'enseignement pratique (vêtements adaptés – bottes).

## **DEMARCHES**

- Remplir la demande ci-jointe d'inscription à une formation de piégeur.
- \* Retourner le dossier complet à la Federation des Chasseurs d'Eure et Loir 12 rue du Chateau Chenonville 28360 LA BOURDINIERE SAINT LOUP.
- ☞ A réception de la convocation et pour confirmer votre participation, VOUS DEVREZ NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT LE COUPON REPONSE DE CETTE DERNIERE ET LE CHEQUE DE 28 EUROS (POUR LES PLATEAUX REPAS).

SANS REPONSE de votre part, nous considérerons que vous serez absent (e) le jour de cette formation et que vous n'êtes plus intéressé (e) par celle-ci. <u>Nous vous retournerons votre dossier</u>. Toute réinscription devra faire l'objet d'un nouveau dossier.

PAR CONTRE, si vous êtes inscrit (e) à une formation et que vous êtes absent (e) sans nous avoir prévenu 48 HEURES A L'AVANCE, NOUS ENCAISSERONS LE CHEQUE DE 28 EUROS POUR LES PLATEAUX REPAS QUI AURONT ETE COMMANDES.

Tà l'issue de la formation une attestation sera délivrée et envoyée <u>par nos soins</u> à la Direction Départementale des Territoires, laquelle vous adressera dans les semaines suivantes, votre numéro d'agrément de piégeur.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Mr Marc CHARNIER – formateur FDC 28: 06.60.37.46.85.

Ou Mr Patrick RICHARD – Président de l'Association des Piégeurs d'E & L : 06.88.81.17.52





## DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'AGREMENT DE PIEGEUR

Pour les mineurs : la formation peut être suivie dès l'âge de 15 ans, mais l'agrément ne sera délivré que le jour de ses 16 ans.

# ATTENTION

Toutes les rubriques doivent être lisiblement et impérativement remplies dans le cas contraire, le dossier sera refusé

Je soussigné(e)	
NOM	
PRENOM	
Né (e) le / / *Afin d'éviter tout risque d'erreur, écrire lisil	blement votre date de naissance
à	
Adresse	
Code Postal   _ _  Localité	
Téléphone domicile	_    Portable   _ _ _ _
Adresse mail	
Ai l'honneur de solliciter mon inscription	n à l'examen d'agrément de piégeur.
FAIT A	LE
	Signature
Autorisation parentale pour les mineur	<u>s</u> :
Père / Mère / Tuteur * :	
autorise	à participer à la formation piégeage.
	Date : / 202
* rayer les mentions inutiles	Signature

Dossier à retourner accompagné <u>OBLIGATOIREMENT</u> d'un chèque de <u>28 €uros</u> à l'ordre de la FDC28 :

et préciser NOM et Prénom du signataire

à la FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR 12 RUE DU CHATEAU — CHENONVILLE - CS 20003 - 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP